

Les châteaux neuchâtelois

Autor(en): **Courvoisier, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera**

Band (Jahr): **15 (1964)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-392820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Parmi les services que rendent les inventaires des monuments, signalons celui de clarifier certaines idées reçues. En voici un exemple. Depuis la seconde édition du populaire ouvrage de David-Guillaume Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes* (Neuchâtel, 1894), le public a fini par englober des édifices très divers sous une même dénomination trompeuse. S'interdisant de récrire un ouvrage fait sans esprit critique, Max Diacon et Alfred Godet ont en effet élargi ou complété le texte sur certains points. Doutant à juste titre de l'existence des châteaux d'Hocquincourt, Bacchontour, Bâtoncourt et Salette, Godet n'a pas eu le cœur de les biffer. Dès lors, Arthur Piaget a élégamment indiqué comment ces édifices imaginaires dérivait tous de l'unique château franc-comtois de Betoncourt, attaqué par un comte de Neuchâtel au XIV^e siècle. Le prétendu château des Verrières ne possède pas de fondations plus solides. Quant à celui de Roussillon, sur le territoire de La Côte-aux-Fées, M. Hugues Jéquier a pu le rattacher ingénieusement à un simple toponyme répandu de l'autre côté du Jura.

Une occupation temporaire n'a jamais fait de Joux un château neuchâtelois; Fenis (la Hasenburg, de Vinelz) est au plus un précurseur. Recenser sur le même pied que les autres la tour Bayard, le fort de la Clusette et le bourg fortifié de la Bonneville ne pouvait qu'entretenir l'équivoque. Que dire enfin de ces «châteaux de plaisance» méritant plutôt la qualification de maisons de maître? Fenin, la Borcarderie, Cressier, Peseux, Auvernier, Cormondrèche et Beauregard abritent des édifices bâtis pour des personnages fortunés, voire anoblis, mais rien de plus. Il faudrait au reste allonger la liste.

Comme fil directeur distinguant nos vrais châteaux, retenons les notions de forteresse et de siège d'un seigneur ou de ses officiers. Dès lors, tout s'ordonne plus aisément, surtout si l'on examine la géographie historique du pays. Après l'extinction de la famille comtale de Neuchâtel, à la fin du XIV^e siècle, l'actuel canton possédait, dans ses grandes lignes, les limites que nous lui connaissons. La liste des châteaux n'est pas difficile à établir, à partir de l'orient: Le Landeron, Thielle, Neuchâtel, Boudry, Rochefort et Vautravers (aujourd'hui Môtiers). A ces sièges d'une châtelanie ou d'une mairie administrées par les officiers des comtes, s'ajoutaient les seigneuries vassales de Colombier, Gorgier et Vaumarcus, disposant chacune d'un manoir. Travers, donné en augmentation de fief à Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, en 1413, posséda seulement une grande maison seigneuriale, non fortifiée. Pour toute la seigneurie vassale de Valangin, peu peuplée malgré son étendue, il n'exista que le château du même nom.

Comment classer tous ces édifices? Un essai de rapprocher les éléments architecturaux, généralement très modestes et surtout fort disparates, se révèle décevant. Les fonctions militaires originelles et les grandes étapes de construction donnent des réponses plus valables et fructueuses. Neuchâtel, qualifié de résidence très royale, en 1011, permettait de surveiller le lac qui a pris son nom et le passage au pied du Jura. La fondation d'un bourg de franchise assura quelque étoffe à ce point fortifié et à ce marché. Boudry, assurément bâti au milieu du XIII^e siècle, a servi de tête de pont aux comtes de Neuchâtel, en direction de l'ouest. Là aussi, un bourg est venu donner consistance et durée à cette création qui absorba la localité plus ancienne de Pontareuse. Le Landeron a été créé comme bourg dès 1325, pour assurer une frontière et recueillir une population chassée de la petite cité



Vaumarcus, la base du vieux château, aménagée en 1893 entre deux contreforts du moyen-âge

voisine de Nugerol, détruite au cours des conflits avec l'évêque de Bâle. Le château bâti à l'angle nord-ouest de la place était l'élément principal de la défense, au point le plus menacé. Thielle, cité dès 1309, en marge de la châtellenie du même nom, surveillait le passage et le trafic d'une rivière navigable, anciennement très fréquentée et source de profit. Il est devenu bernois en 1894. Rochefort, déjà aux mains des Neuchâtel en 1294, était admirablement placé pour contrôler l'entrée et la sortie du Val-de-Travers, mais très en marge des terres du Haut-Jura soumises à sa juridiction. De caractéristiques légendes de brigands se rattachent à sa ruine. Môtiers, sur son arête rocheuse, n'a jamais été qu'un poste de garde et d'administration, en dépit des nombreux travaux de fortifications exécutés jusqu'à la fin du XV^e siècle. Sa construction, entre 1311 et 1343 pour les uns, dès la fin du XIII^e siècle, à notre avis, marque bien la prise de possession du Val-de-Travers par les comtes de Neuchâtel, au détriment du prieuré de Môtiers. Colombier, Gorgier et Vaumarcus formaient donc le cœur de seigneuries vassales, attestées au XIII^e siècle, dont les deux dernières se sont maintenues jusqu'à 1831. L'imposant Colombier reflète la puissance des Chauvirey et surtout celle des Watteville qui le vendirent au prince en 1564. Vaumarcus, flanqué d'un bourg disparu très tôt, a servi de base d'opérations contre les seigneurs de Grandson, vu sa remarquable situation de vigie entre le lac et la montagne, avant d'être brûlé par les Suisses, en 1476. Valangin, enfin, qui doit remonter au milieu du XII^e siècle, barrait l'entrée du Val-de-Ruz et suffisait à contrôler une partie du Haut-

Jura. Il est caractéristique que ses seigneurs, issus de la maison de Neuchâtel, l'aient fortifié contre elle pour affirmer leur autonomie.

Quant aux sites, Le Landeron et Thielle, en plaine, utilisent des canaux et des cours d'eau pour leur défense. Colombier, succédant à une villa romaine, couronne le versant d'un petit monticule. Boudry domine de peu le plateau voisin et protège une croupe s'abaissant vers la rivière, alors que Gorgier, coupé du coteau par un fossé sec, est entouré de trois côtés par un vallon. La position de Neuchâtel, Rochefort, Vaumarcus, Môtiers et Valangin, sur des pédoncules rocheux aménagés plus ou moins complètement, est beaucoup plus forte. Cours d'eau modestes, escarpements, fossés et murs renforcent des emplacements choisis avec un étonnant sens du terrain.

Au point de vue architectural, Neuchâtel et Colombier se détachent nettement du lot. Le premier château est connu par son aile romane, spécimen unique en Suisse, par son portail d'apparat bâti à l'extrême fin du XV^e siècle et par son plan largement tracé autour de deux cours. Cheminées et armoiries de la salle des Etats rappellent le riche ameublement disparu depuis longtemps. A Colombier, la masse du vieux château, où les reprises du XVI^e siècle englobent des murs du XII^e et de la fin du XV^e siècle, contraste avec l'aile orientale de 1618, la tour d'entrée de 1543 et la porte des Allées encadrée de tourelles circulaires. L'enceinte du château de Valangin, rare en son genre et par son développement, conserve les bases semi-circulaires de ses tours de la fin du XV^e siècle, complètement restaurées. Le corps de logis central ne représente plus qu'une petite moitié des dimensions atteintes au milieu du XV^e siècle. Réduit longtemps à deux bâtiments de ferme, le château de Môtiers a perdu la plupart des tours qui lui donnaient fière allure. Celle de Diesse, au nord, conserve des dispositions intérieures rares dans notre petit pays. Le Landeron, Thielle et Boudry sont de grands blocs à peu près parallépipédiques, sans aucune saillie dans le premier cas, animés de tourelles dans les seconds. Semblable en principe, Vaumarcus a reçu des tours d'escalier et se distingue par un énorme contrefort oblique, face à un autre portant un pavillon du XVIII^e siècle. Gorgier offre l'exemple curieux d'un bâtiment reconstruit dès le milieu du XVI^e siècle, complètement modernisé, agrandi et affublé d'une apparence pittoresque par d'habiles pasticheurs. Quant à Rochefort, son plan ne se lit plus que malaisément près d'un tronçon de tour, tant ses pierres ont servi de carrière au voisinage. C'est ainsi qu'avec un nombre limité de châteaux, le canton de Neuchâtel offre une gamme variée d'édifices.

Jean Courvoisier

Photos: Werner Nefflen, Baden, Titelbild – Kds-Bern, S. 5 – Kds-Fribourg, S. 7 – Kds-Aargau, S. 9–16 – Fernand Raußer, Bern, S. 17 – Kds-Neuchâtel, S. 19 – H. und Th. Seeger, Binningen, S. 21, 27 l., 28, 35 – Willi Müller, Gottlieben, S. 24 – F. Lehner, Sirmach, S. 25, 26 – Denkmalpflege Bern, S. 27 r., 29 – Dr. Bruno Carl, Zürich, S. 30 – P. Beutler, Payerne, S. 32, 33 – Peter Heman, Basel, S. 37.